## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2024

<u>Etaient présents</u>: Michel BARBIER — Christiane BOSSEZ — Jean-Michel DONZÉ — Éric DUCROZ — Sophie GUERITAINE — Patrick MIESCH - Séverine MOREL — Johanna PLAISANCE — Rachel RIZZON — Caroline SCHWEITZER — François SORET — Didier VALLVERDU.

<u>Etaient absents excusés</u>: Nathalie CASTELEIN procuration à Rachel RIZZON - Nicolas VOILAND procuration à Didier VALLVERDU – William HAMICHE procuration à François SORET.

## <u>DÉLIBÉRATION N° 08/24 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Jean-Michel DONZÉ comme secrétaire de séance.

## <u>DÉLIBÉRATION N° 09/24 : RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE LA TEEN POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS</u>

Le Maire rappelle le projet de reconversion de la friche industrielle de la TEEN. Le coût de cette opération s'élève à 2 195 113.10 € H.T, soit 2 601 135.72 € T.T.C.

Ce projet de rénovation thermique est susceptible d'être subventionné dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024.

Il précise que la commune ne percevra pas de FCTVA sur cette opération puisqu'elle cèdera le terrain dépollué à un aménageur pour la construction de logements.

Néanmoins, après obtention des différentes subventions au titre des fonds friches et fonds Vert, l'opération présente un déficit qui correspond au montant de la TVA supportée par la commune.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Sollicite une aide financière au titre de la DSIL 2024 d'un montant de 644 153 € pour l'opération de reconversion de la friche industrielle de la TEEN.
- ✓ Sollicite la prise en compte du coût global T.T.C. pour le calcul de l'assiette éligible de la subvention
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant T.T.C.	Détail	Montant	Taux (env.)
Opération N° 39	2 601 135 €	Aides Publiques		
		- ADEME (études)	38 944 €	1.5%
		- Fonds friche DREAL	450 000 €	17.30 %
		- Fonds Vert ADEME	826 000 €	31.76 %
		- DSIL	644 153 €	24.76 %
		. Autofinancement (fonds propres)	642 038€	24.68 %
		Dont cession (500 000 €)		
TOTAL	2 601 135 €		2 601 135 €	100.00 %

- ✓ Fixe la période de réalisation comme suit : mars 2024 à mars 2025
- ✓ Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,

**Didier VALLVERDU** 

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DONZÉ